

## L'État vole au secours de l'aviculture

● Dans le cadre de la nouvelle loi des finances 2013, Le ministère de l'Agriculture vient de mettre en place une batterie de mesures en faveur du secteur avicole, pour faire face à la hausse des prix des matières premières sur le marché international

PAR AHMED HASNAOUI

Bonne nouvelle pour les professionnels du secteur avicole. Le ministère de l'Agriculture vient de mettre en place une batterie de mesures en leur faveur, qu'il a d'ailleurs articulées dans le cadre de la prochaine loi de finances. «Le gouvernement a été très réactif» face à la flambée des prix des matières premières sur le marché mondial. De ce fait, il vient de mettre en place, dans le cadre de la loi de finances 2013, de nouvelles dispositions douanières et en matière de TVA. Dans ce contexte, le gouvernement a procédé à la réduction de la plupart des droits d'importation appliqués aux aliments à un taux de l'ordre de 2%. Sur un autre volet, le ministère de tutelle a ramené tous les taux de la TVA à 7%, au lieu des 10% appliqués auparavant. «Il reste un stock butoir pour lequel nous allons trouver une

*solution avec le gouvernement»,* déclare Youssef Alaoui, président de la Fédération interprofessionnelle du secteur avicole (FISA) au Maroc. De ce fait, «nous allons demander aux fabricants d'aliments de réagir avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, en réduisant le prix de vente des aliments», poursuit la même source.

### Nouvelles dispositions

Il faut souligner qu'en vertu de ces nouvelles mesures, le gouvernement vient ainsi d'enrichir l'arsenal des dispositions mises en place visant à renforcer le secteur avicole, qui demeure sensible aux fluctuations des prix des matières premières au niveau international et qui est encore jeune dans le secteur de l'export. D'autres amendements ont été apportés également au projet de loi de finances pour l'année 2013, afin d'encourager les professionnels du secteur avicole et les agricul-

teurs. Dans le cadre de l'accompagnement du Plan Maroc vert, l'Administration des douanes et des impôts indirects (ADII) a annoncé que le gouvernement avait mis en place une nouvelle disposition, en appliquant un taux réduit de 10%, contre 17% auparavant pour les pick-up d'un poids total en charge compris entre 2,2 et 3,5 tonnes. L'objectif est d'inciter les agriculteurs à s'équiper en véhicules utilitaires de type «pick-up».

### Un retard sur le circuit de commercialisation

Il est opportun de rappeler que la hausse vertigineuse des matières premières sur le marché mondial a touché le secteur avicole, en affectant son coût de production. Cela a engendré une augmentation des coûts de revient, qui s'est répercutée sur les prix de vente sur le marché domestique. En termes de commercialisation, le prési-

dent de la Fédération reconnaît le retard enregistré à ce niveau. Dans cette optique Youssef Alaoui souligne l'engagement de la ville de Casablanca et du gouvernement à mettre à jour le marché de la volaille de Casablanca. En chiffres, les professionnels indiquent que «plus de 90% des poulets produits sont vendus par des petits détaillants, qui s'approvisionnent soit au marché de gros, soit directement dans les fermes, selon les régions». Pour ce qui est du prix de vente moyen du poulet de chair, il s'est établi à 12,89 DH pour le kg vif, à fin octobre 2012, alors que le prix de revient moyen était de 14,90 DH pour la même période. En termes d'abatage, une note du Crédit agricole précise que «la viande de poulet traitée au niveau des abattoirs est passée de 2.447 tonnes en octobre 2011 à 3.456 tonnes en octobre 2012, enregistrant ainsi une augmentation de 41,2%». Quant à la viande de dinde traitée au niveau des

abattoirs, la même source ajoute qu'elle est passée de 2.573 tonnes en octobre 2011 à 4.174 tonnes en octobre 2012, soit une variation positive de 62,2%. En termes de volume de production et d'investissement, le président de Fédération déclare que le secteur est en phase avec le contrat-programme du gouvernement. Ainsi, la production de viande de volaille a réalisé une progression moyenne de 7,4%, durant les quatre dernières décennies, contre un taux d'accroissement de 5,7% pour la production des œufs de consommation. En matière d'infrastructures de production, la dernière note du Crédit agricole précise que le nombre d'unités avicoles autorisées par les services de l'ONSSA au cours de l'année 2012 s'élève à 53 couvoirs, dont 4 de type ponte, d'une capacité de 310.000 poulettes par semaine, approvisionnant 233 fermes d'élevage de poules pondeuses, 46 couvoirs de type chair, d'une capacité de 10 millions de poussins par semaine, approvisionnant 6.550 élevages de poulets de chair et 3 couvoirs de dindes, fournissant 582 élevages.